

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier être signataire peut reprendre la parole.

1^{er}e signataire : Stéphane Haefliger PDC

Date du plénum : mardi, 21 juin 2022

Sujet : « Le Bois de chez nous, une matière noble »

Ces dernières années, le marché de la construction n'a pas été épargné par les facteurs économiques tendus auxquels font face les différentes branches économiques, tant au niveau des coûts de production que de l'approvisionnement en matière première.

Le bois en est une. Elle est même la seule matière première renouvelable de Suisse. Pénurie, prix exponentiel, concurrence européenne, fermeture, marché américain agressif, situation géopolitique : un ensemble de faits importants ayant mis à mal la branche ainsi que les consommateurs. Par ce postulat, nous souhaitons que la Municipalité étudie les axes possibles d'amélioration en tenant compte de ces considérations.

En effet, notre canton, notre commune, notre territoire regorgent de cette matière première tant recherchée qui n'attend qu'à être (re)valorisée. Le territoire communal, par le biais de notre bourgeoisie, détient plus de 454 hectares de forêts. En sachant que seul 20% de l'accroissement annuel des forêts est exploité et qu'environ 45% du bois coupé reste au sol, il y a là un potentiel important qui permettrait également de garantir les aspects de fonction protectrice de la forêt tels que les avalanches, les éboulements ou tout autre incident lié au réchauffement climatique.

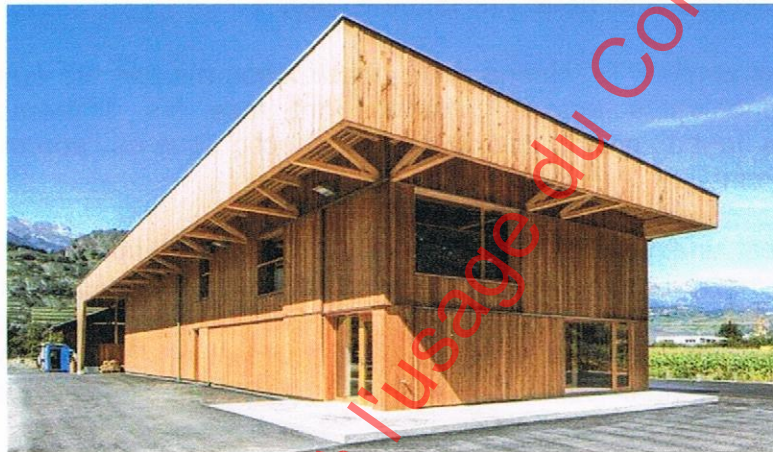
Il paraît insensé de priver les sédunois-es, la collectivité et les entreprises de ce bois qui n'attend qu'à être intégré dans le besoin actuel d'énergie et dans une économie circulaire primordiale au 21^{ème} siècle.

Le marché tendu de l'approvisionnement des matières premières doit permettre à la Ville de Sion d'intégrer les entreprises locales dans la valorisation de ses ressources naturelles. Notre canton alpin a des compétences reconnues dans le traitement du bois et il paraît judicieux que nous gardions ces acquis pour les générations futures. C'est également la seule matière première renouvelable sur le territoire communal qui est totalement sous exploitée.

★ ★ SION

La Bourgeoisie (par le biais de sa société du Cône de Thyon) étant déjà active dans le secteur de la gestion des forêts, une voie potentielle est déjà trouvée. Le volume que l'on y retrouve amène des possibilités innombrables, allant de la petite production (banc public, table, bac, ...) à la grande réalisation (bâtiments, maison de quartiers, vestiaires, ...).

Nous pouvons d'ailleurs relever des réalisations intéressantes utilisant du bois valaisan dans la schématique proposée telles que la Passerelle de la Borgne, l'Atole de la Planta, le bâtiment du Cône de Thyon, le projet du dépôt Oiken à Sierre (8'500m³ soit 7'650 tonnes de CO₂), les façades du parking de l'Hôpital... Ces différentes exécutions démontrent que cette économie circulaire n'est pas utopique, mais reflète uniquement la nécessité d'une volonté politique.



« Cône de Thyon »

Pourquoi ne pas intégrer le futur quartier Ronquoz 21 dans un projet global ? Ou tout simplement les nouvelles constructions de la Ville ? Un Eco quartier ? Le tout avec une fourniture 100% communale/locale ? Une construction en bois stocke du CO₂ contrairement aux constructions traditionnelles qui en produisent.

Le dépôt d'Oiken est un exemple sur la stratégie des marchés publics demandant une garantie d'origine du bois. Dans les procédures applicables au marché publics tels que celles de gré à gré, sur invitation ou ouverte, la Ville doit mettre en avant cette matière première noble, disponible et accessible. Il serait même souhaitable que la Ville intègre une option systématique de variantes en bois dans les appels d'offres ou les concours d'architecture des projets futurs.

Ces projets amèneraient une mise en lumière des compétences entrepreneuriales des PME sédunoises (voire régionales) et une démonstration de la volonté politique d'avancer vers les objectifs de la stratégie 2050 ainsi que de la vision 2060 de l'Etat du Valais basée sur la loi cantonale sur l'énergie (LCE). La réduction de notre impact environnemental et des émissions de CO₂ n'en seraient que valorisés.

★ ★ SION

Le retour sur investissement pour l'économie serait tout autant exemplaire en garantissant la traçabilité du produit par le biais d'une potentielle charte, d'un engagement commun avec des garanties d'approvisionnement pour le consommateur final et la municipalité. Les entreprises de transports (aérien, routier), de fabrication (collage, scierie), de pose (menuiserie, charpenterie), vecteurs de milliers d'emplois dans la région, pourront en tirer profit.

En tant que capitale du Valais, nous devons montrer l'exemple! Donc, quoi de mieux que le bois au vu de ses innombrables atouts :

- Haut pouvoir isolant (économie de CO2)
- Excellente tenue sismique
- 1m3 de bois correspond à 900 kg CO2 stockés
- Retombées économiques importantes pour les PME de la commune/région
- Réduction importante des îlots de chaleur
- ...

La possibilité de labéliser les constructions (« Bois local », « Bois de la Bourgeoisie » ou « Bois des forêts séduinoises ») serait un atout pour les futures réalisations, voire une avancée vers le calcul des économies de CO2 des objets/réalisations de la Municipalité (sachant que les constructions en béton ont un bilan négatif en CO2). Le tout complèterait le label PFC (exploitation locale garantie). Fort de cette analyse, il ne faut évidemment pas oublier le gain d'énergie (gaz à effet de serre) en lien avec la réduction du transport due à la proximité et aux coûts de production locale.

Nous demandons ainsi, par le biais de ce postulat, à ce que la Municipalité étudie les différents objets/sujets exploitables avec du bois local, de son utilisation et du processus de sa valorisation.

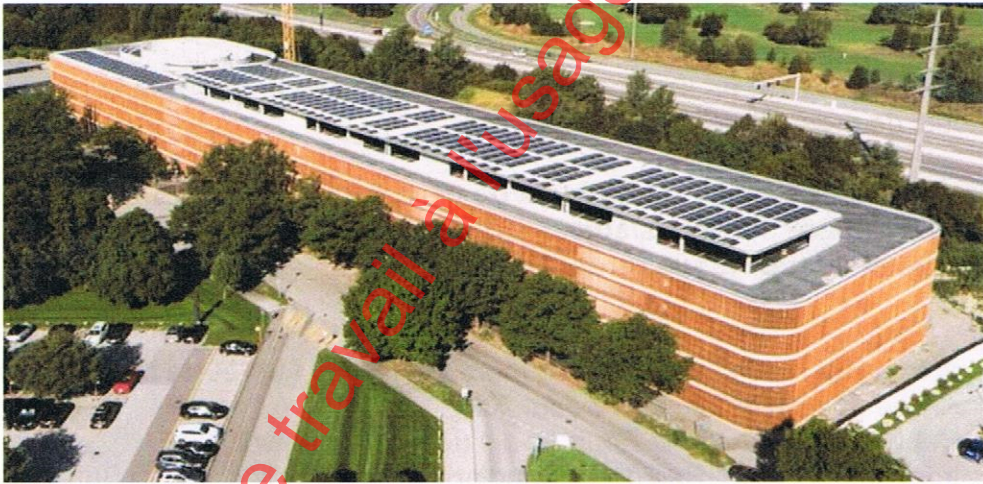
Références :

- Articles du Nouvelliste du 1-2-3 mars 2022 => « Au près de mon arbre »
- Article du Nouvelliste du 12 avril 2022
- Rapport d'activité de la Bourgeoisie de l'AG du 4 avril 2022
- Immeuble Sakura, Rue des Amandiers 1 à Sion. Prix « solaire Suisse » 2021 / Emission de Canal 9 – « Les pieds sur terre » du 26.01.2022
- www.foretvalais.ch

Patrick Siggén Le Centre
Siggén



« Passerelle de la Borgne »



« Parking de l'Hôpital »

Document de travail à l'usage du Conseil général

Stéphane MacFinger
de Lavallot Valérie
le Centre
Christophe Pello le Centre
Stéphane Perruchoud
Sophie Barbar-Talhis
Le Centre Sophie
Marc GAILLARD le Centre
Jean-Philippe Moren
Le Centre
Benoit Miedard
GABRIEL-Murkymet
DURoux CHRISTOPHE LE CENTRE
Micheloud Florian
Le Centre

Christian Pillede
VILLE DE SION